



FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2025-2026

Taekwondo Club Champigneulles (affilié FFTDA)

📍 Complexe Sportif de Bellefontaine – Champigneulles

✉ onesta22000@hotmail.com | ☎ 06.17.63.68.47

Informations sur l'adhérent(e)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Téléphone : _____

Choix de la discipline

☐ Baby Taekwondo (3 à 5 ans) – 140 € (licence incluse) ☐ Enfants (6 à 14 ans) – 190 €

☐ Ados/Adultes (14 ans et +) – 190 € ☐ Hapkido Self-Défense Adultes – 150 €

Documents à fournir

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Taekwondo
- 1 photo d'identité (nouveaux adhérents)
- Paiement (chèque, espèces ou virement)
- Fiche complétée et signée

Mode de règlement

☐ Espèces ☐ Chèque ☐ Virement ☐ Pass'Sport ☐ Autre : _____

Autorisations

Je soussigné(e), représentant légal si mineur(e), autorise le/la pratiquant(e) à participer aux activités du club.

☐ Oui ☐ Non

J'autorise la publication De photos/vidéos prises lors des entraînements ou événements.

☐ Oui ☐ Non

Date : ____ / ____ / ____

Signature du pratiquant ou du représentant légal :

Extrait du Règlement Intérieur du Club

1. Assiduité

La régularité et la ponctualité sont essentielles pour progresser. Tout élève non assidu peut se voir refuser l'accès aux compétitions ou aux passages de grade.

2. Tenue et attitude

Le dobok (tenue d'entraînement) est obligatoire à chaque cours sauf grosse chaleur et à l'appréciation de l'entraîneur. L'élève doit faire preuve de respect, de calme et de concentration.

3. Participation aux compétitions

Seule l'équipe pédagogique décide des élèves autorisés à participer aux compétitions. Ce choix est basé sur l'attitude, l'assiduité et le niveau technique.

4. Entraînements hors club

Tout licencié doit demander une autorisation écrite au Président pour s'entraîner dans un autre club affilié à la FFTDA.

5. Respect et comportement

Le respect mutuel est essentiel au bon fonctionnement du club. Tout comportement irrespectueux, critiques malveillantes ou commérages envers les enseignants, la direction, les parents ou les adhérents est strictement interdit.

6. Mesures disciplinaires

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions pourront être prises : avertissement, exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent sans remboursement possible.

7. Responsabilité

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels dans l'enceinte sportive.

8. Engagement

L'inscription au club vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur par l'adhérent ou son représentant légal.